

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012  
DELIBERATION N°2012-82

**OBJET :** Fonctions ouvrant droit à la prime de charge administrative pour l'année 2013.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

**DECIDE**

**D'APPROUVER par 14 voix pour, 1 contre et 1 abstention** la liste des fonctions ouvrant droit à la prime de charge administrative pour l'année 2013.

Fait à Tours, le 20 décembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT